

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2015 - n°5/2015**

Sous réserve d'approbation par les membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion

Présents : sous la présidence de COURTEILLE Eric, Maire

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	LUQUET Philippe 3 ^{ème} adjoint
	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert		

Absents excusés : BOUDRY Marc pouvoir à LUQUET Philippe - GUERIN Ludovic

Secrétaire de séance : PETITPAS Robert

**Le compte-rendu du 27 mai 2015 :
est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.**

1°) PENALITES POUR L'ENTREPRISE ALUTIL

Suite à des retards dans les travaux de la salle de convivialité, la commission « travaux et équipement » avait souhaité mettre des pénalités à l'entreprise ALUTIL pour un montant de 2000 €.

Un accord passé entre l'entreprise, l'architecte et la commission « travaux et équipement » pour l'annulation de ces pénalités a été évoqué lors de la dernière réunion de chantier. Il préconisait que l'entreprise installe des cylindres identiques sur les 3 portes vitrées et fournisse 10 clés correspondant à ces nouveaux cylindres unifiés, en échange de la levée des pénalités.

Afin de lever cette pénalité, le conseil doit délibérer sur son exonération, totale ou partielle.

Le changement des cylindres et la fourniture des 10 clés ayant été faits, les membres du conseil, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de l'exonération totale de cette pénalité de 2000 €
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour ordonner le mandatement.

2°) F.P.I.C. : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES

Le F.P.I.C. a été mis en place par la loi des finances 2012 et a fait l'objet d'un versement à partir de l'exercice 2012.

En 2012 et 2013, la Communauté a décidé par délibération de conserver l'intégralité du versement qui comprend une part intercommunale et une part communale.

En 2014, la Communauté a décidé de conserver la moitié de la part communale afin de constituer un fond pour l'aménagement numérique du territoire et de reverser aux communes l'autre moitié.

Pour 2015, il est prévu par la loi des finances que la Communauté de communes et les communes doivent délibérer sur cette répartition avant le 30 juin 2015.

A cet effet, et sur proposition de la commission Finances de la Communauté de communes, il est proposé que la Communauté et les communes délibèrent selon le même principe de répartition que celui adopté en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver la même répartition pour 2015 qu'en 2014. C'est-à-dire que la Commune recevra 5 382 €.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tous actes se référant à ce F.P.I.C.

3°) LES COMMUNES NOUVELLES

Suite à diverses réunions concernant les « Communes nouvelles », M. le Maire informe son conseil sur les possibilités à venir pour Buais.

M. le Maire rappelle à son conseil que l'application de la Loi Notre a engagé une réduction des dotations de fonctionnement (D.G.F.). Une possibilité est offerte aux communes souhaitant aller vers les « Communes nouvelles ». Celle-ci permettrait de geler les dotations actuelles pendant 3 ans si le rattachement est effectué avant le 1^{er} janvier 2016. Une bonification de 5% est accordée en plus à condition d'atteindre les 1000 habitants avec les exigences que cela comporte (parité lors des élections, liste complète,...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter le principe des « Communes nouvelles »
- **SOUHAITE** étudier toutes les possibilités de rattachement avec les communes voisines de Buais
- **SOUHAITE** être informé de l'avancée des discussions au fil du temps
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour engager les démarches préliminaires

Une demande est faite pour organiser une réunion comprenant l'ensemble des conseillers des communes concernées, lorsque le périmètre du projet sera fixé. Cette demande sera bien sûr soumise aux autres communes pour approbation ou non.

4°) QUESTIONS DIVERSES

- M. OLIVIER, Président de l'APE de l'école de Buais propose à la commune le matériel (jeux extérieurs...) acheté par l'association et demande à ce qu'il soit installé auprès de la salle de convivialité avant la fin de l'année 2015.

Le conseil accepte cette proposition dans son intégralité

- Panneaux de contre plaqué pour la fresque

Messieurs LUQUET et PETITPAS se sont proposés pour la pose de ces panneaux.

- Passages piétons auprès des commerces

Ce sujet a déjà été évoqué lors du dernier conseil.

Les normes actuelles (accessibilité, largeur de dégagement, bordure basse, etc) rendaient la remise en état de ces passages très coûteux.

Nous allons revoir ce problème en fonction du budget.

- Cimetière : Mme Solange PARIS signale que le cimetière est sale et paraît peu entretenu.

Effectivement, il n'y a actuellement plus de produit pour l'entretien, et l'agent a beaucoup de travail en ce moment.

Le Maire signale à ce propos que ce problème récurrent va être étudié, avec des pistes intéressantes en vue. Il demande l'accord du conseil pour les étudier.

Eric COURTEILLE		Antoine GAUCHER	
Jean-Claude PARIS		Robert PETITPAS	
Maryline GUERIN		Solange PARIS	
Philippe LUQUET		Ludovic GUERIN	Absent
Marc BOUDRY	Absent – pouvoir à Philippe LUQUET	Patricia HUDSON	
Gabriel JEHAN		Claude GAOUYAT	
Martine BOISHY		Gilbert DESLOGES	